

COMMISSION DU PACIFIQUE SUD

TROISIEME CONFERENCE TECHNIQUE DES PECHEES

KORROR, ARCHIPEL PALAU  
TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE

(3-14 juin 1968)

QUELQUES VUES SUR LES RECHERCHES DE BASE  
ET LES PROBLEMES DE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE  
DES PECHEES DANS LES ARCHIPELS DU PACIFIQUE SUD.

par

Michel Legand  
Directeur de Recherches  
au Centre O.R.S.T.O.M. de Nouméa

Dans le Pacifique Sud, depuis de longues années, nombre de problèmes sont posés aux chercheurs concernant des projets de développement des pêches ou de contrôle de l'utilisation des stocks, à titre local, à titre national ou à titre international. Dans un grand pourcentage de ces cas, les réponses des chercheurs sont nulles, évasives, imprécises ou pleines de réticences. Ceci traduit en fait l'existence de vastes problèmes de recherche de base non résolus. Il me semble que l'objectif primordial est de tenter un classement rapide de ces problèmes reflétant la nature et l'importance des buts recherchés et permettant d'établir un choix, ou du moins un ordre de priorité. En fait, en un premier stade, ce seront, à mon avis, à plusieurs modalités de classement que devront réfléchir les participants de la conférence et qu'ils devront ensuite confronter entre elles.

1. Un premier classement des situations rencontrées visera à essayer d'établir le degré d'urgence économique des recherches envisagées. Dans ce cas, plusieurs critères peuvent être employés :

- a) - le problème de recherche cité correspond-il à un besoin dans le domaine de la nutrition (carence grave ou simple amélioration de la situation actuelle ?) ou correspond-il à un besoin de promotion de nouvelles activités pour créer de nouveaux emplois et/ou de nouveaux revenus (territoire dépourvu de possibilités d'emploi, ou simple complément d'une situation actuelle plus ou moins déficiente, budgets locaux fondés sur des bases trop fragiles). Il y a entre les situations énumérées entre parenthèses comme exemples toutes sortes d'intermédiaires et ils devront être évalués.
- b) - combien de territoires sont concernés par ce problème ? Quelle proportion de la population de ces territoires est concernée ?

Ceci suppose des connaissances sur les populations considérées, leur taux d'accroissement, le pourcentage de ces populations intervenant dans la consommation du poisson et les

2.

activités de la pêche, le problème de l'emploi et du niveau de vie, les perspectives de développement de la consommation du poisson et de l'activité de la pêche, - perspectives découlant de l'évolution naturelle de la population ou de celle de l'exploitation actuelle, aussi bien que perspectives nouvelles - : dans tous les territoires, ces connaissances sont probablement au moins en partie disponibles.

Mais à ce stade, probablement, un sérieux problème pourra être de déterminer la priorité entre le besoin de nutrition et le besoin d'emploi, par exemple : qualitativement, il est normal de faire passer le premier avant le second : il peut en aller tout autrement si l'on pondère ces deux éléments et qu'il se trouve que le second concerne beaucoup plus de personnes que le premier. En général d'ailleurs, on pourra hésiter dans la priorité à donner à un problème de recherche concernant un ou deux territoires très peuplés par rapport à un problème différent concernant un grand nombre de territoires peu peuplés ou de petites fractions très largement disséminées des populations de la région. Il y aura là plusieurs éléments qui rendront l'établissement des priorités difficile car la pondération des différentes situations ne fera pas intervenir que des éléments numériques.

2. Un deuxième classement de ces problèmes reflètera les conditions écologiques dans lesquelles ils se posent : on peut subdiviser les diverses possibilités de développement des pêches en fonction de leur localisation. Ces localisations correspondront en effet la plupart du temps à des méthodes d'exploitation, à des navires de pêches de types très nettement diversifiés les uns des autres et bien entendu à des espèces exploitées différentes. On peut donc penser que les problèmes de recherche de tous ordres qui y seront rattachés seront eux aussi fondamentalement variés. On peut aller plus ou moins loin dans cette subdivision. Il me semble que dans les conditions des îles du Pacifique, on peut retenir 8 têtes de chapitre essentielles :

- 1- Zones de pêches pélagiques (pêche au thon industrielle)
- 2- Zones de pêches pélogo-néritiques (pêche de la bonite et du thon près des côtes)
- 3- Zones de pêches sur grands fonds extérieurs ou sur la bordure profonde des récifs barrières
- 4- Plateaux continentaux
- 5- Intérieur des atolls, ou région comprise entre les récifs barrières et la côte, y compris les récifs eux-mêmes
- 6- Estuaires, baies à fonds vaseux et sablo-vaseux, mangrove
- 7- Pêches continentales
- 8- Culture de poissons, coquillages, crustacés.

Les deux premiers groupes concernent en partie les mêmes stocks de poissons, mais ils sont, dans le Pacifique Sud, exploités très différemment. Dans le premier cas, il s'agit d'une activité de forme industrielle se référant à une technique de pêche profonde; dans le second, il s'agit d'une pêche de forme artisanale exercée sur la partie la plus superficielle des stocks considérés. De telles activités existent ou sont possibles un peu partout dans la région.

Le troisième groupe de pêches a été surtout développé aux îles Cook et concerne aussi quelques techniques traditionnelles d'intérêt limité

en zone polynésienne. Son potentiel n'est pas négligeable. Le quatrième groupe n'existe guère que dans les parages de la Nouvelle-Guinée. Le cinquième groupe est caractéristique des atolls et des îles hautes pourvues d'une bordure récifale suffisamment écartée de la côte. Il se rencontre dans un grand nombre d'archipels de la région. Le sixième a son extension limitée à quelques grandes îles comme la Nouvelle-Guinée, la Nouvelle-Calédonie, les Fidji et est sporadique ailleurs. Le septième est lui aussi plus ou moins fonction de l'étendue des îles considérées et le huitième a surtout une valeur potentielle qui peut être grande: il est probable qu'on le considérera au début plus facilement dans la plupart des cas pour des ressources reliées aux sixième et septième groupes. Il a déjà, d'ailleurs, quelques développements existants. Enfin ces groupements de problèmes correspondent grosso modo à 5 groupements faunistiques essentiels, peut-être 6 : faune pélagique, faune profonde des bordures récifales extérieures, faune des atolls ou "lagons coralliens" avec toute l'imprécision que comporte ce terme de lagon, faune des estuaires, mangrove et fonds vaseux, faune des plateaux continentaux confondue ou non avec les deux précédentes, faune d'eau douce.

Il est bien évident que des programmes de recherches différents correspondront à ces écosystèmes. Les travaux qui leur correspondront nécessiteront en particulier des moyens d'opération en mer souvent différents :

- grand navire de haute mer, et opérations couvrant un secteur important des eaux internationales pour le premier groupe,
- navire probablement de plus en plus petit et surtout de tirant d'eau de plus en plus faible quand on passe du groupe 2 aux groupes 5 et 6.

3. Les critères évoqués précédemment déboucheront tous obligatoirement sur le problème de l'état des stocks naturels, comportant la connaissance de leur évolution actuelle, de leurs potentialités d'exploitation et de leurs besoins de protection, des potentialités existantes de créer de nouveaux stocks. Nous entrons ici dans le vif du sujet des recherches de base.

Il est probable mais non certain que tous les territoires peuvent plus ou moins répondre qualitativement à la question de savoir s'il y a ou non sur telle ou telle part de leurs ressources marines des manifestations claires d'overfishing et souvent indiquer leur degré d'acuité. Malheureusement, ceci ne suffira pas à décrire un problème de recherches. Il faudrait aussi savoir quelles espèces sont précisément concernées par l'exploitation et pour lesquelles un overfishing est particulièrement évident.

Et surtout, c'est à ce stade qu'il sera particulièrement important d'estimer la portée géographique ou humaine du problème posé pour aboutir à une définition telle que : la surexploitation actuelle de telle espèce ou de tel groupe d'espèces concerne tels ou tels territoires, influence dans telle proportion sur l'alimentation ou sur telles possibilités de développement de l'activité de tant d'hommes. Il est bien évident qu'une telle formulation des problèmes représente un idéal difficile à atteindre dans la pratique. Cependant, peut-on essayer de l'approcher au plus près.

A ce stade aussi, on atteindra les principales difficultés rencontrées par un programme de recherche : absence quasi-générale de statistiques, absence de connaissances sur la dynamique des stocks, la nutrition et le cycle des espèces, état souvent peu avancé des connaissances commercialisables sur le développement possible des techniques d'amélioration de stocks notamment par transplantation, par élevage, et parfois

dés connaissances sur les techniques de protection. Nous pouvons dire sans risquer trop de contradictions, qu'on sait peu de choses sur la nature de l'équilibre naturel des populations du milieu relativement clos qu'est un atoll, ou même un lagon comme le lagon calédonien et sur les capacités de production d'un tel milieu. Comment dès lors y pondérer l'activité prédatrice passée de l'homme, y limiter, et à fortiori y développer son activité future ?

4. Ceux qui auront à se pencher vers le programme d'un Institut International de recherches consacré aux problèmes de pêches de la région, auront donc à se pencher dans un ordre qui peut être bien différent de celui que nous avons utilisé ici sur les questions que nous venons d'énumérer et sans doute sur bien d'autres que nous avons oubliées ou sous-estimées. Considérant les problèmes particuliers relatifs aux pêches industrielles de haute mer, considérant que les exploitations qui y correspondent sont d'un niveau très largement international mettant en jeu de puissants moyens de pêche et de puissantes infrastructures, il est probable qu'ils considéreront que ces problèmes concernent moins directement les populations, leur subsistance et leur activité que ne le font les ressources plus proches de leurs côtes et aussi qu'ils relèvent de techniques de recherche trop coûteuses et à trop long terme, puisque se consacrant à des stocks qui doivent être étudiés dans leur ensemble aussi bien que dans un vaste contexte océanographique. Il est donc probable que dans la liste des écosystèmes qui précède, le point 1 ne devra figurer que pour mémoire.

Les problèmes considérés seront donc probablement principalement ceux des atolls, des côtes, des lagons. L'isolement des milieux insulaires fera des programmes qui s'y attacheront, des programmes souvent originaux et passionnants pour les savants.

Se poseront alors les questions de savoir où et comment attaquer ces problèmes. Je crois qu'ici aussi on peut retenir certains principes.

- a) - la plus grande partie de l'aire d'influence de la Commission est dans l'hémisphère sud; l'intervention certaine des cycles saisonniers dans l'étude dynamique des populations implique qu'il vaudra mieux partir du cas le plus général, donc démarrer les études dans l'hémisphère sud, quitte à étudier ensuite les normes de transposition des résultats aux territoires de l'hémisphère nord.
- b) - la conduite d'un programme de recherche impliquant en fait la concentration des efforts principaux sur un ou quelques points, des considérations logistiques devront être gardées en mémoire pour choisir ces points; le site retenu devra être le plus aisément accessible que possible, par avion et par bateau, et également posséder un certain nombre de potentialités quant aux facilités d'aménagement à terre, d'approvisionnement en matériel, de déplacements dans les environs et en général dans toute la région.
- c) - si l'on considère la liste des écosystèmes et les commentaires qui les suivent, la localisation écologique des problèmes retenus comme prioritaires entraînera de fait la limitation à quelques territoires du choix des sites d'implantation d'un centre de recherches. Il en sera ainsi en particulier de toutes recherches concernant les mangroves, les fonds vaseux,

les estuaires. Il en découle que si au programme du centre de recherches doivent figurer à la fois des problèmes relevant d'écosystèmes différents, il faudra peut-être envisager soit une division dans l'espace des efforts de recherche, soit leur succession dans le temps, à moins qu'un compromis utilisant deux stations très proches l'une de l'autre, écologiquement différentes et répondant aux exigences précisées en b, puisse être trouvé.

- d) - enfin et surtout, considérant que l'on débouchera peu ou prou, sur des problèmes de dynamique des stocks côtiers ou récifaux il devra être gardé dans l'esprit que l'acquisition des connaissances de base indispensables dans ce domaine ne pourra guère être obtenue dans une région déjà nettement surexploitée par l'homme: l'équilibre des populations de poissons ou d'organismes marins avec leur milieu y sera rompu depuis si longtemps qu'il sera impossible d'en définir même les principes les plus généraux; c'est sur des populations aussi intactes que possible que devra porter le gros des recherches de base, tout au moins au début et on ne pourra expliquer quantitativement le déséquilibre des zones surpeuplées et y remédier spécifiquement qu'après avoir défini les normes de leur équilibre.

Si l'on garde en mémoire les quatre points qui précèdent, on s'apercevra sans doute que la liste des lieux possibles pour les études envisagées est très restreinte. Il n'est peut-être pas inutile que chaque territoire essaie de définir ses possibilités précises en la matière, pour pouvoir les comparer entre elles ultérieurement.

5. Ayant cherché dans le texte qui précède à énumérer les principes qui pouvaient guider vers la définition et la localisation des problèmes prioritaires, et évité autant que je le pouvais d'intervenir dans leur choix, il me semble cependant nécessaire de conclure par une opinion personnelle: le manque d'éléments d'appréciation sur nombre des points cités rendra probablement difficile le démarrage immédiat des recherches elles-mêmes; on devra sans doute admettre qu'elles comporteront une phase préliminaire qui ne sera pas une enquête mais un véritable programme de recherches. Ne se limitant pas à l'inventaire pondéré des problèmes de la région, à la description de l'importance relative et de la distribution des écosystèmes, ou à celle des sites de recherches possibles, ce premier programme devra utiliser des méthodes de sondages et d'enquêtes appropriées pour obtenir des résultats rapides, mais aussi proposer l'emploi, dans la seconde phase des recherches, de techniques de recensement des ressources naturelles entièrement originales et être en mesure de délimiter l'importance à donner dans le programme définitif à l'étude de telle ou telle technique d'amélioration ou de création des stocks.

La définition de cette phase préliminaire sera délicate et pourra être établie selon des principes très variés: nombre de positions différentes peuvent être défendues avec des arguments valables et je ne crois pas pouvoir aller, en l'état actuel de mes connaissances sur la plupart des territoires de la région, au-delà de ces quelques suggestions très générales.